

SEANCE DU 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Notre-Dame-de-Vaulx, dûment convoqué par le Maire sortant, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur FAURE Ronald, le plus âgé des membres du conseil.

Date de la convocation : 17/03/2026

Paris-Revol Monique a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents : Battail Thierry, Colonel Evelyne, Faure Jean-Luc, Faure Ronald, Favier Michel, Gastineau Natacha, Gay-Pageon Alain, Ledoux-Hutt Sophie, Loso Jordan, Mendez-Diaz Philippe, Mimram Benjamin, Paris-Revol Monique, Sterlin Marceau, Tetard Christel, Verrier Amandine

Délibération n°16 - 2026 Election du Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur FAVIER Michel : 13 voix, treize voix
- Monsieur STERLIN Marceau : 2 voix, deux voix

M. FAVIER Michel, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Délibération n°17 - 2026 Création des postes d'adjoints

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Notre-Dame-de-Vaulx, dûment convoqué par le Maire sortant, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du conseil, sous la présidence de Favier Michel, maire élu

Date de la convocation : 17/03/2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide à L'UNANIMITÉ la création de 3 postes d'adjoints.

1^{er} Adjoint : Délégué à l'urbanisme

2^{ème} Adjoint : Délégué aux finances et administration

3^{ème} Adjoint : Délégué à la communication, information et internet

Délibération n°18 - 2026 Election des adjoints au Maire

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau de vote désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3 du procès-verbal.

Liste des adjoints proposée :

M MENDEZ-DIAZ Philippe

Mme TETARD Christel

M MIMRAM Benjamin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu : 15 voix, quinze voix

– la liste : M MENDEZ-DIAZ Philippe

Mme TETARD Christel

M MIMRAM Benjamin

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M Mendez-Diaz Philippe.

M Mendez-Diaz Philippe : 1^{er} adjoint

Mme Tetard Christel : 2^{ème} adjointe

M Mimram Benjamin : 3^{ème} adjoint

Délibération n°19 - 2026 Désignation des délégués aux structures intercommunales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la nécessité de désigner des représentants aux différents Syndicats Intercommunaux auxquels la Commune appartient.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

SIVOM : Syndicat Intercommunal à vocations multiples regroupe la commune de Saint Jean de Vaulx et de Notre Dame de Vaulx, le rôle de ce syndicat est la gestion des écoles maternelle et primaire, du personnel, du matériel et de l'eau (du bois rond au répartiteur des Crêts) ;

Ont été désignés : **Titulaires :**
Favier Michel
Mendez-Diaz Philippe
Battail Thierry
Faure Jean-Luc
Faure Ronald

Suppléants :
Sterlin Marceau
Gastineau Natacha

CCM : Communauté de Communes de la Matheysine

Ont été désignés : **Titulaire :**
Favier Michel

Suppléant :
Mimram Benjamin

SIARV : Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Ruisseau de Vaulx a pour rôle d'assurer l'assainissement des eaux usées des communes de la Motte Saint Martin, la Motte d'Aveillans, Notre-Dame-de-Vaulx et Pierre Châtel.

Ont été désignés : **Titulaires :**
Favier Michel
Faure Jean-Luc

Suppléants :
Gay-Pageon Alain
Loso Jordan

TE38 territoire d'énergie : (anciennement SEDI) a pour rôle d'assurer l'alimentation de l'ensemble des foyers, administrations, entreprises...de l'Isère. Il effectue les travaux sur les réseaux, assure l'étude des dossiers, propose une aide technique aux communes.

Ont été désignés : **Titulaires :**
Favier Michel
Battail Thierry

Suppléant :
Faure Ronald

SYMBHI : (anciennement SIGREDA) Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère est chargé de contrôler les installations existantes d'assainissement non collectif mais aussi de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur assainissement non collectif.

Ont été désignés : **Titulaires :**
Favier Michel
Ledoux-Hutt Sophie

Suppléant :
Mimram Benjamin

Délibération n°20 - 2026 Désignation des délégués aux commissions communales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la nécessité de désigner des représentants aux différentes commissions communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

Commission Finances :

Ont été désignés : **Vice-présidente** :
Tetard Christel

Membres :
Mendez-Diaz Philippe
Faure Jean-Luc
Gastineau Natacha
Sterlin Marceau

Commission d'Appels d'Offres :

Ont été désignés : **Vice-président** :
Faure Jean-Luc

Membres :
Mendez-Diaz Philippe
Battail Thierry
Faure Ronald
Sterlin Marceau

Commission Affaires scolaires :

Ont été désignés : **Vice-présidente** :
Paris-Revol Monique

Membres :
Gastineau Natacha
Ledoux-Hutt Sophie

Information, Internet :

Ont été désignés : **Vice-président** :
Mimram Benjamin

Membre :
Tetard Christel

Urbanisme :

Ont été désignés : **Vice-président** :
Mendez-Diaz Philippe

Membres :
Faure Jean-Luc
Faure Ronald
Gay-Pageon Alain
Battail Thierry
Sterlin Marceau

Travaux, Eau et Assainissement :

Ont été désignés : **Vice-président** :
Faure Jean-Luc

Membres :
Loso Jordan
Mendez-Diaz Philippe
Faure Ronald
Gay-Pageon Alain
Battail Thierry
Sterlin Marceau

Culture, associations, sport :

Ont été désignés : **Vice-présidente** :
Ledoux-Hutt Sophie

Membres :
Verrier Amandine
Mendez-Diaz Philippe
Loso Jordan

Environnement, cadre de vie, tourisme :

Ont été désignés : **Vice-présidente** :
Verrier Amandine

Membres :

Mimram Benjamin
Paris-Revol Monique
Colonel Evelyne
Gastineau Natacha

CCAS :

Ont été désignés : **Vice-présidente** :
Paris-Revol Monique

Membres :

Colonel Evelyne
Ledoux-Hutt Sophie
Verrier Amandine
Gay-Pageon Alain

Délibération n°21 - 2026 Fixation des indemnités du Maire et des Adjointes

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,
-Vu les articles L2123-22 et 2123-23 du Code Général des collectivités Territoriales,
-Vu les arrêtés municipaux du 7 avril 2014 portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire,
-Vu le classement de l'INSEE relatif à la population légale répertoriant la Commune de Notre Dame de Vaulx dans la state démographique des communes de 500 à 999 habitants.
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **Décide à l'UNANIMITÉ**, avec effet au 1^{er} avril 2026, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjointes au maire selon le barème ci-après :

- Maire au taux de 29.60% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} Adjointes au taux de 9.90% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Décision approuvée à l'UNANIMITÉ

Délibération n° 22 - 2026 Délégation permanente au Maire

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (articles L 2122-22 et L 2122-23) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision et d'éviter de convoquer le Conseil Municipal sur chaque demande.

Le Maire doit rendre compte des décisions prises dans ces domaines au Conseil Municipal.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits. A ce titre pour chaque dossier nécessitant une autorisation d'urbanisme, une délibération spécifique devrait être prise. De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communaux. De signer les autorisations en matière d'urbanisme concernant les bâtiments communaux ainsi que toute étude ou document permettant l'élaboration des autorisations.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal de 2000.00€

Fait et délibéré le 20 mars 2026 et ont signé les membres présents

Tableau des signatures des membres présents

Membres présents	Fonction	Signatures
BATTAIL Thierry	Conseiller	
COLONEL Evelyne	Conseillère	
FAURE Jean-Luc	Conseiller	
FAURE Ronald	Conseiller	
FAVIER Michel	Maire	
GASTINEAU Natacha	Conseillère	
GAY-PAGEON Alain	Conseiller	
LEDoux-HUTT Sophie	Conseillère	
LOSO Jordan	Conseiller	
MENDEZ-DIAZ Philippe	1 ^{er} Adjoint	
MIMRAM Benjamin	3 ^{ème} Adjoint	
PARIS-REVOL Monique	Conseillère	
STERLIN Marceau	Conseiller	
TETARD Christel	2 ^{ème} Adjointe	
VERRIER Amandine	Conseillère	

FEUILLET DE CLOTURE
Séance du 20 mars 2026

Délibération n°16 - 2026 Election du Maire

Délibération n°17 - 2026 Création des postes d'adjoints

Délibération n°18 - 2026 Election des adjoints au Maire

Délibération n°19 - 2026 Désignation des délégués aux structures intercommunales

Délibération n°20 - 2026 Désignation des délégués aux commissions communales

Délibération n°21 - 2026 Fixation des indemnités du Maire et des Adjoints

Délibération n°22 - 2026 Délégation permanente au Maire